

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023/25**

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 011-211103015-20230608-DEL2023252-DE



L'an deux mille vingt-trois, le huit juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 1^{er} juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Marie-Hélène ROCA, Thierry CAMBRAY, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

PROCURATIONS : Gérard PEYROT à Christine PÉANY, Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET.

ABSENTS : Michaël SEGUIN, Léa LACUVE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde JEANNET.

OBJET : **Mission d'assistance technique « FONDS VERT » du SYADEN – Axe1 Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux**

Vu la délibération du Comité Syndical du SYADEN, n°2023-01 de février 2023

Doté de **2 Milliards d'euros**, le **Fonds Vert constitue le nouvel outil de soutien de l'Etat en faveur des investissements des collectivités pour la performance environnementale**, l'adaptation aux changements climatiques ou l'amélioration du cadre de vie. Celui-ci devrait bénéficier aux territoires durant **plusieurs années** (2 à 3 ans).

Sur le volet environnemental, il vise **principalement les collectivités ou leurs groupements jusqu'à 10 000 habitants** s'agissant de la rénovation thermique des bâtiments ou de l'éclairage public. D'autres mesures plus spécifiques peuvent être accordées à d'autres acteurs publics territoriaux s'agissant notamment des actions de résilience face au changement climatique ou de valorisation des déchets. Ce dispositif n'est pas exclusif d'autres accompagnements sous réserve de ne pas dépasser le taux maximal d'aides publiques de 80%. Il pourrait être couplé à ceux en vigueur pour lancer des rénovations du patrimoine public de façon accélérée (EP/Bâtiment)

Fort de l'actif et de l'expertise mutualisée du SYADEN dans ces domaines (missions de rénovations énergétiques des bâtiments, dépôts de dossiers pour le compte des collectivités DSIL, FSIL, plan de relance,...), le SYADEN se propose d'assister les collectivités dans l'analyse, la constitution et le portage des dossiers énergétiques auprès des territoires :

- **Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux** qui requiert à minima 30% d'économie d'énergie et tendre vers 40% ;
- **Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public** qui permettra notamment d'atteindre le seuil de 10% par an de renouvellement du parc en technologie LED.

La commune de PUICHERIC souhaite réaliser la rénovation énergétique d'un bâtiment énergivore : le groupe scolaire situé avenue François Mitterrand.

L'objectif est d'améliorer le confort des élèves et de l'équipe enseignante et de réduire de façon conséquente la consommation énergétique de ce bâtiment par le remplacement du système de chauffage actuel, particulièrement vétuste, par l'installation d'un système de climatisation réversible dans les salles de classe. Cet aménagement sera complété par la pose de brise-soleils sur les fenêtres.

Ainsi concernant la rénovation énergétique de ce bâtiment, les objectifs principaux de la mission d'accompagnement « Fond Vert » du SYADEN sont les suivants :

- La collectivité dispose d'un audit énergétique (CEP) qui permettra à l'agent du SYADEN d'évaluer l'état initial du bâtiment avant travaux et après réalisation des travaux envisagés ;
- identifier en lien avec le porteur de projet de la liste des travaux techniquement envisagés sur le bâti ou sur les installations thermiques et les autres équipements ou usages spécifiques ;
- fournir une assistance technique et administrative, ainsi que son appui sur le montage financier du projet de rénovation énergétique global pour le dépôt sur la plateforme Fonds Vert.

La collectivité doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour la mission et à s'acquitter d'une participation de 750 € par dossier pour les accompagnements.

L'objectif de cet accompagnement thermique est donc de pouvoir accompagner aux montages des dossiers de rénovation thermique des bâtiments dans le cadre du Fond Vert. Ainsi **la collectivité s'engage sur le principe à budgéter et réaliser un des programmes de travaux qui seront préconisés par l'accompagnement thermique.**

Une convention, engageant le SYADEN auprès de la collectivité et décrivant précisément la mission est jointe à cette délibération.

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Autorise** Madame le Maire à monter le dossier de demande de subvention « Fond Vert » pour ce projet afin de le déposer auprès des services de l'Etat.
- **Autorise** Madame le Maire à déposer ce dossier auprès d'autres organismes financeurs.
- **Décide** de mandater le SYADEN pour réaliser le dépôt de subvention « Fond Vert » pour ce projet auprès des services de l'Etat.
- **Autorise** le SYADEN à voir et traiter les données de consommations énergétiques relatives à la mission actée sur le bâtiment sélectionné de son patrimoine dans le cadre cette mission.
- **Désigne** M. Tristan BARTHES, secrétaire de mairie, en qualité de référent de la collectivité pour le suivi du projet.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout acte ou engagement nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 8 juin 2023
après publication et transmission en Préfecture.



Le Maire,

Christine PÉANY.